

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune d'Aunay-sous-Auneau**SÉANCE DU MERCREDI 22 MAI 2024**

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12	13

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux mai à 18h32, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert DARIEN, Maire de la commune, à la salle du conseil municipal de la mairie, conformément aux dispositions de la délibération n°2022_74 du 21 septembre 2022.

Date de la convocation

17/05/2024

Date d'affichage

17/05/2024

Présidence :

M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau.

Secrétaire de séance :

Mme Jasmonde MARTIN.

Participants :

M. Robert DARIEN, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT, M. Thierry DROUILLEAUX, Mme Frédérique SEVESTRE, Mme Evelyne GENECQUE, M. Julien PICHOT, M. Daniel MOREAU, Mme Gwenaël BEYE, M. Patrick RIVARD, Mme Jasmonde MARTIN et M. Jean-André CAHUZAC.

Absent excusé :M. Jean-Luc MARIETTE (Pouvoir à M. Thierry DROUILLEAUX)
M. Vincent ZOUZOUKOWSKYAbsente :

Mme Julie DE FRANQUEVILLE

Objet de la Délibération :**PROROGATION DE L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE SUR 4 JOURS**

Délibération n° 2024_026

Madame la Directrice Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale, par courrier du 11 mars 2024 indique qu'une nouvelle dérogation doit être obtenue pour maintenir la semaine scolaire de 4 jours à partir de la prochaine rentrée de septembre 2024 pour une durée de trois ans.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer dans les meilleurs délais et le Conseil des écoles doit être consulté.

Pour mémoire, la réorganisation de la semaine scolaire sur 4,5 jours avait été appliquée de manière obligatoire à partir de 2014. Les collectivités ont pu revenir à la semaine de 4 jours en 2018 par dérogation.

Les directrices des écoles qui ont été consultées, ont exprimé un avis favorable au maintien de la semaine de 4 jours.

Vu l'avis du conseil d'école en date du 21 mai 2024 approuvant l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents et représentés (Mme Gwenaël BEYE, Directrice de l'École maternelle, ne participe pas au vote), décide :

- *De solliciter le maintien de la semaine scolaire de 4 jours à partir de la rentrée de septembre 2024, étant précisé qu'une très large majorité des parents d'élèves s'était exprimée en faveur de la semaine de 4 jours en 2018 et que le conseil des écoles s'était prononcé unanimement pour les 4 jours.*

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- La publication sur le site internet :

www.aunay-sous-auneau.fr Rubrique : La commune / Vie municipale le : 29/05/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code de la justice administrative

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Robert DARIEN**

